



Si vous êtes :

- Titulaire d'un premier permis de conduire depuis minimum 6 mois et maximum 1 an
- Sans infraction entraînant un retrait de points

Et que vous voulez :

- Raccourcir votre délai de probation
- Repenser votre conduite (après quelques mois d'expérience) pour limiter le risque d'accident

Suivez la formation Post-permis

(Formation de 7H (Hors pause méridienne), réparties sur 1 journée)

A l'issue de cette formation...

Votre délai de probation est réduit de 1 an

Une attestation de suivi de formation vous est remise

(Sous réserve de la signature de la feuille d'émargement et du respect des horaires)

Vous repartez sur de bonnes bases de réflexion concernant votre vision de la route et de la conduite

Pour profiter de cette formation, vous devez :

Être au minimum 6 participants et 12 au maximum

Vous engager à respecter le règlement intérieur (les horaires, le matériel, le formateur et les autres participants)

Vous acquitter d'un montant de 90 euros (160 euros – 70 euros de participation de « La Batoude, votre tremplin »).

Mais vous ne devez pas :

Commettre d'infraction entraînant le retrait de points sur votre permis avant de suivre la formation



Auto-école La Batoude – 23, avenue Gambetta 37500 Chinon
06 48 79 00 11

batoudeautoecole@gmail.com

N° Siret : 825.109.069.000.13 - Code APE : 8553Z - N° Agrément AES
I .19.037.0001.0

